

**L'UNION POUR LA MEDITERRANEE:
QUEL BILAN POUR QUELLE PERSPECTIVES?**

Prof. Michel Capasso
Président de la Fondazione Mediterraneo

Marrakech, le 4 juin 2009

Lancée par le Président de la République Française Nicolas Sarkozy, la proposition *d'Union pour la Méditerranée* (UPM) a suscité un vaste débat caractérisé par un consensus diffus sur l'initiative, mais également par des préoccupations et des réserves, toutes aussi importantes, sur les contenus de la proposition. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'un grand nombre d'aspects n'ont pas encore été définis, même si à Marseille, en novembre 2008, à l'occasion de la Conférence Ministérielle Euromed, ont été décidés le siège (Barcelone), le programme et l'organigramme de l'UPM.

La proposition de Sarkozy a, sans aucun doute, le mérite de saisir, au bon moment, un problème politique réel et de grande portée. Celui du rôle tout à fait insuffisant de l'Union Européenne face à l'augmentation de l'écart économique, politique et culturel entre l'Europe et les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il s'agit d'une réponse au sentiment général de déception par rapport aux attentes créées par le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) et aux fortes critiques qui ont été faites à l'encontre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV); une réponse de grande envergure géostratégique qui présente un attrait immédiat.

En effet, les éléments qui ont été indiqués comme piliers de l'UPM (sécurité commune, migrations, environnement, co-développement, anti-terrorisme et espace judiciaire commun, auxquels a été ajouté le dialogue culturel) démontrent l'intention de promouvoir la cohésion politique qui est manquée au PEM, et de relancer l'idée de la construction de l'Euro Méditerranée comme région stratégique mondiale. Les déclarations sur la nécessité de modifier la méthodologie clairement asymétrique de la relation entre l'UE et les partenaires méditerranéens, en passant du paternalisme et de l'unilatéralisme (qui donne aux Pays Partenaires le rôle de *consommateur* du PEM) et de la méthode du *prendre ou laisser* (qui caractérise la PEV) à la co-décision et alla *co-ownership*, en prévoyant pour cela des

institutions communes, vont dans le même sens. Ceci a été très particulièrement apprécié par les Chefs d'Etat du Maghreb.

Mais pour qu'une réponse politique soit réellement efficace, il ne suffit pas de saisir les vrais problèmes, il ne suffit pas d'avoir de l'attrait. Elle doit être appropriée du point de vue des objectifs, du contexte, des sujets, des instruments, et surtout de l'échelle dans laquelle les problèmes doivent être abordés. C'est à dire qu'elle doit avoir en elle la capacité de donner des réponses effectives aux problèmes évoqués. Autrement on risque de répéter l'erreur du Processus de Barcelone : de grandes questions évoquées, de grands propos, mais de petites politiques - qui n'abordent qu'un aspect d'une extrême partialité, la Zone de Libre Échange - et des instruments tout à fait insuffisants, comme les dotations financières MEDA.

1 - L'Union pour la Méditerranée et le Partenariat Euro-Méditerranéen

Le partenariat euro méditerranéen, anciennement appelé «Processus de Barcelone», a été relancé et rebaptisé **Union pour la Méditerranée** lors du sommet de Paris pour la Méditerranée, organisé en juillet 2008, ensuite lors de la réunion des ministres euro méditerranéens des affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille en novembre 2008. Le partenariat réunit désormais les 27 États membres de l'Union Européenne et 16 partenaires issus de la région du Sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

Cette relance vise à donner un nouveau souffle au partenariat et à renforcer le caractère politique des relations stratégiques entre l'Union Européenne et ses voisins méridionaux. Tout en conservant l'acquis du Processus de Barcelone qui l'a précédée, l'Union pour la Méditerranée offre une gouvernance plus équilibrée et une meilleure visibilité à ses citoyens, ainsi qu'un engagement à réaliser des projets concrets, régionaux et transnationaux.

Quelques-unes des innovations les plus importantes de l'Union pour la Méditerranée résident dans la mise en place d'une coprésidence tournante, avec un président issu de l'UE et un président représentant les partenaires méditerranéens, ainsi que dans la création d'un secrétariat, à Barcelone, chargé de détecter et de promouvoir des projets multisectoriels utiles sur le plan régional, sous-régional et transnational.

L'Union pour la Méditerranée a également défini six projets prioritaires, qui sont au coeur de ses activités:

1. la dépollution de la mer Méditerranée;
2. la création d'autoroutes maritimes et terrestres;

3. le lancement d'initiatives de protection civile destinées à lutter contre les catastrophes d'origine naturelle et humaine;
4. l'élaboration d'un plan solaire méditerranéen;
5. l'inauguration d'une université euro-méditerranéenne en Slovénie;
6. l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises axée sur les micro-entreprises et les PME.

Le Sommet de Paris organisé dans le cadre du « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » (Paris, le 13 juillet 2008) a imprimé une nouvelle dynamique politique aux relations euro-méditerranéennes. À Paris, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de mettre à profit et de renforcer les éléments fructueux du processus de Barcelone en revalorisant leurs relations, en intégrant un meilleur partage de la responsabilité dans le cadre de leur coopération multilatérale et en procurant des avantages concrets aux citoyens de la région. Ce premier Sommet a constitué une importante avancée pour le partenariat euro-méditerranéen, et marqué la détermination inébranlable et la volonté politique commune de l'UE et de ses partenaires méditerranéens, de concrétiser les objectifs de la Déclaration de Barcelone: la création d'un espace de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité partagée, le respect total des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la promotion de la compréhension entre cultures et civilisations dans la région euro-méditerranéenne. Il a été décidé de lancer et/ou de renforcer un certain nombre d'initiatives-clés telles que la dépollution de la Méditerranée, les autoroutes de la mer et les autoroutes terrestres, la protection civile, les énergies de substitution avec le Plan solaire méditerranéen, l'enseignement supérieur et la recherche, l'université euro-méditerranéenne et l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Dans le débat qui a eu lieu en France sur ces propositions quelqu'un a dit: d'accord, alors limitons le champ d'action de l'UPM au co-développement et à l'environnement, mais dans ces domaines également il ne pourra y avoir de grandes avancées sans prendre en compte les politiques et la réglementation de l'Union Européenne. Faisons l'exemple du co-développement. Le co-développement est certainement partage de la connaissance et de la technologie, ainsi que gestion commune des ressources. Mais le co-développement est surtout convergence. Or, précisément l'expérience européenne de politique régionale a démontré que la convergence doit marcher avec ses deux jambes : celle de l'intervention financière (Fonds

structurels) mais surtout celle des politiques. Durant les dernières vingt cinq années, de nombreuses études ont quantifié le poids croissant des politiques (ou des non politiques) européennes par rapport à l'intervention des Fonds, dans la réduction (ou dans le manque de réduction) des déséquilibres internes à l'Union. D'ailleurs, la notion de co-développement, réélaborée à la fin des années '80, prévoyait le changement des politiques économiques et sociales, aussi bien européennes (à commencer par la PAC) que des Pays Partenaires Méditerranéens (PPM), dans un effort de convergence vers le développement durable de toute la région euro-méditerranéenne.

Concrètement: si, comme il est juste, on veut placer l'emploi en tant qu'objectif prioritaire du co-développement euro-méditerranéen, on ne peut éviter de mettre en cause le rôle des politiques européennes. En effet, si l'on veut créer dans les PPM durant les prochaines quinze années ces 22 millions de nouveaux emplois nécessaires pour maintenir les actuels taux de chômage - même en présence de l'actuelle crise économique - il sera nécessaire d'imaginer des politiques économiques non orthodoxes, c'est-à-dire qui ne fassent pas dépendre l'emploi de la croissance mais, plutôt, le contraire. Mais ceci serait en opposition avec les contraintes macro-économiques auxquelles les Gouvernements des PPM sont confrontés . Il suffit de penser que le solde négatif de la balance des paiements des pays arabes du Partenariat euro-méditerranéen est d'environ 42 Euro par habitant, et que le service de la dette pèse pour quasi deux tiers. Ceci signifie que ces pays financent les pays les plus développés à hauteur de 42 Euro pour chaque habitant. Si il existe une quelconque possibilité de penser à un relâchement de cette contrainte externe, celle-ci peut être imaginée uniquement si la question est assumée par l'Union Européenne.

En somme, l'UPM ne doit pas être, ni apparaître, alternative ou de remplacement au PEM.

En même temps, le défis le plus important est de considérer des régions spécifiques dans l'aire euro méditerranéenne ou pouvoir réaliser des actions concrètes.

A Marseille, donc, les ministres on proposé qu'à compter de cette réunion, le « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » s'appelle « Union pour la Méditerranée » (UPM).

Les ministres ont aussi décidé que la Ligue des États arabes participera à toutes les réunions à tous les niveaux de l'UPM contribuant ainsi de manière positive aux objectifs du processus qui sont de réaliser la paix, la prospérité et la stabilité dans la région méditerranéenne.

L'UPM, dans ses priorités, réaffirme la volonté de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe, conformément aux termes de référence et aux principes énoncés lors de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de la terre contre la paix, et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la feuille de route. Mais l'importance de l'initiative de paix arabe et le soutien aux efforts visant à favoriser les progrès sur tous les volets du processus de paix au Proche-Orient comme peuvent ils être mis en pratique?

Dans le programme politique de l'UPM on souligne que l'on veut pas remplacer les autres initiatives menées dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais que l'UPM contribuera à son succès; réaffirmera la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, ainsi que leur détermination à l'éradiquer et à lutter contre ceux qui le soutiennent. Les représentants des Etats qui participent à l'UPM sont déterminés à mettre intégralement en œuvre le Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme, adopté le 28 novembre 2005 au sommet de Barcelone, afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens dans un cadre qui assure le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, en particulier au moyen de politiques de lutte contre le terrorisme plus efficaces et d'une coopération plus étroite pour faire cesser toutes les activités terroristes, protéger les cibles potentielles et gérer les conséquences des attentats. Ils rappellent aussi qu'ils rejettent totalement les tentatives d'associer une religion, une civilisation ou une culture, quelle qu'elle soit, au terrorisme et confirment qu'ils sont résolus à tout mettre en œuvre pour résoudre les conflits, mettre fin à l'occupation, lutter contre l'oppression, réduire la pauvreté, promouvoir les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques, améliorer la compréhension interculturelle et garantir le respect de toutes les religions et croyances.

Quelques mots sur l'organigramme de l'UPM, surtout le Secrétariat.

Le Secrétariat est conjoint et occupe une place centrale au sein de l'architecture institutionnelle.

- Il donnera un élan au processus, pour ce qui est de l'identification, du suivi et de la promotion des nouveaux projets ainsi que de la recherche de financements et de partenaires pour la mise en œuvre;

- Il assurera une concertation opérationnelle avec toutes les structures du processus, en particulier avec les coprésidences, y compris en élaborant des documents de travail pour les instances de décision ;

- Il aura une personnalité juridique distincte et un statut autonome.

Le mandat confié au Secrétariat sera de nature exclusivement technique, tandis que les ministres des affaires étrangères et les hauts fonctionnaires continueront à assumer la responsabilité politique pour tous les aspects de l'initiative.

Le Secrétariat rassemblera, dans le cadre des priorités définies pour les projets, les initiatives de projets régionaux, sous-régionaux ou transnationaux (émanant de différentes sources telles que les réunions ministérielles sectorielles, les autorités nationales ou régionales, les groupements régionaux, le secteur privé et la société civile). Dans ce sens, le Secrétariat examine les initiatives de projets et informe le Comité permanent conjoint et les hauts fonctionnaires de leur mise en œuvre, en étroite coordination avec les États concernés et les partenaires bailleurs de fonds. Une fois les priorités approuvées, le secrétariat travaillera sur la base des lignes directrices arrêtées par les hauts fonctionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Le Sommet, la conférence des ministres des affaires étrangères, la réunion ministérielle sectorielle Euromed concernée ou les hauts fonctionnaires chargeront le Secrétariat de proposer le suivi nécessaire en ce qui concerne le lancement des projets et la recherche de partenaires en vue de leur mise en œuvre. Le financement et la mise en œuvre des projets seront assurés au cas par cas par les différents partenaires intéressés, selon leurs propres procédures, et si nécessaire par des sous-groupes ad hoc, avec l'aide du Secrétariat. Le Secrétariat sera responsable du contrôle et de l'évaluation ainsi que de la mise en œuvre des projets.

Sur la question de la gouvernance de l'UPM, a été décidé de poursuivre les consultations en conformité avec le mandat donné par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet de Paris (juillet 2008).

Mais quelles sont les relations de l'UPM avec les parlements, les autorités locales et régionales?

Il a été établi que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) doit ultérieurement renforcer la légitimité démocratique du partenariat : pour cela a été retenue importante la recommandation de l'APEM adoptée en Jordanie le 13 octobre 2008, avec laquelle on propose que l'UPM ait une dimension parlementaire forte.

Pour le premier mandat, les cinq secrétaires généraux adjoints sont issus des partenaires euro-méditerranéens suivants: Autorité Palestinienne, Grèce, Israël, Italie et Malte.

2 - Programme de travail de l'UPM

Des mesures importantes doivent être prises en 2009 pour mettre en œuvre le programme de travail quinquennal de l'UPM et la Déclaration du Sommet de Paris afin de faire progresser le processus d'intégration régionale. Les réunions suivantes sont proposées à titre indicatif pour 2009 :

- la 3ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau ;
- la 1ère réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les projets de développement durable ;
- la 6ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les transports et le développement urbain ;
- la 2ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
- la 6ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'énergie ;
- la 4ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement ;
- la 2ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ;
- la conférence annuelle sur la transition économique Euromed ;
- la 9ème réunion ministérielle de la FEMIP ;
- la 5ème réunion ministérielle ECOFIN euro-méditerranéenne ;
- la 8ème conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce ;
- la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural ;
- la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la justice, la liberté, la sécurité ;
- la 11ème réunion ministérielle euro-méditerranéenne consacrée aux affaires étrangères.
- la 1ère réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le développement humain.

Les principaux domaines de coopération pour le 2009-2010 sont les suivants:

A - Dialogue politique et de sécurité

Le dialogue politique et de sécurité a mis l'accent sur les points suivants :

- a. Le bilan régulier de la situation politique au Proche-Orient.
- b. La mise en oeuvre du Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme.
Les ministres conviennent de s'inspirer des recommandations des précédentes initiatives internationales et régionales.
- c. L'approfondissement du dialogue sur la PESH et les questions de sécurité.
- d. La détermination à renforcer la démocratie et le pluralisme politique par le développement de la participation à la vie politique et le respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- e. L'approfondissement du dialogue régional sur la coopération commune, les bonnes pratiques et les échanges d'expériences dans le domaine des élections.
- f. La prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine (qui a jeté les bases d'un programme à long terme, le programme Euromed pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (2008-2011)).

B – Sécurité maritime

Le nombre croissant de navires en transit, les risques accrus d'accidents, la menace terroriste persistante, l'augmentation de la criminalité organisée et des trafics, notamment du trafic de drogues, pourraient rendre inefficaces les infrastructures portuaires et nuire aux flux commerciaux. Pour améliorer la coopération, la création d'un centre de coordination de la lutte anti-drogue dans la région méditerranéenne pourrait être envisagée.

Un forum des services de garde-côtes méditerranéens et, le cas échéant, des services maritimes pourrait être organisé en 2009-2010. Il pourrait s'agir là d'une occasion de partager des expériences dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution, de la sécurité de la navigation, de la recherche et du sauvetage en mer et de la sauvegarde de la vie humaine en mer. L'Italie est prête à accueillir ce forum.

C - Partenariat économique et financier

Énergie

Lors de la dernière réunion ministérielle Euromed sur l'énergie (tenue à Chypre le 17 décembre 2007), les participants se sont mis d'accord sur un plan d'action quinquennal qui comporte trois axes principaux : (1) améliorer l'harmonisation et l'intégration des marchés de l'énergie et la législation dans la région euro-méditerranéenne, (2) promouvoir le développement durable du secteur de l'énergie, (3) élaborer des initiatives d'intérêt commun dans les domaines-clés tels que le développement des infrastructures, le financement des investissements et la recherche et développement. En outre, plusieurs initiatives sont actuellement mises en oeuvre, telles que la coopération entre l'UE et le Machreq dans le secteur du gaz, l'intégration des marchés de l'électricité au Maghreb, la coopération trilatérale en matière d'énergie entre la Communauté européenne, Israël et l'Autorité palestinienne (y compris le projet « Énergie solaire pour la paix ») et la coopération entre les régulateurs de l'énergie de la région euro-méditerranéenne (MED-REG). À cet égard, une réunion ministérielle a eu lieu à Bruxelles le 5 mai 2008 afin de discuter du renforcement de la coopération énergétique avec le Machreq. D'une manière générale, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des priorités du plan d'action font l'objet d'un suivi. Enfin, il faut parvenir à réduire la pauvreté énergétique dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le prolongement de ces actions, la troisième réunion ministérielle sera organisée en France.

Transports

Le plan d'action régional sur les transports (PART) en Méditerranée, qui a été approuvé par tous les représentants des pays bénéficiaires lors du Forum Euromed sur les transports qui s'est tenu à Bruxelles les 29 et 30 mai 2007, propose 34 actions dans différents domaines, notamment les transports maritimes, routiers, ferroviaires, l'aviation civile, le transport multimodal et les réseaux d'infrastructures de transport, ainsi que les questions de viabilité. Ces actions sont mises en oeuvre par les États partenaires dans le cadre de leurs politiques et stratégies nationales ou au niveau multilatéral par la coopération et les échanges d'information.

Agriculture

L'UPM rappelle l'importance que revêtent l'agriculture et le développement rural pour l'économie des pays méditerranéens et pour la sécurité alimentaire. Il a été convenu d'organiser une réunion ministérielle de l'agriculture sur ces thèmes. Cette réunion devrait

viser à définir et à encourager des projets relatifs au développement durable en milieu rural, au développement et à la promotion de produits de qualité ainsi qu'à la coordination de la recherche agricole sur des questions telles que les espèces végétales résistantes au stress hydrique et la gestion des ressources hydriques. Cette conférence devrait également appuyer la poursuite et le renforcement des activités menées dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires.

Développement urbain

Le développement durable des grandes agglomérations et des zones urbaines est au coeur des principales questions relatives à la région méditerranéenne. La croissance démographique et l'expansion urbaine anarchique, essentiellement concentrées sur les côtes, sont importantes et ont des effets négatifs sur le développement de la région méditerranéenne.

Un développement durable des zones urbaines suppose que les gouvernements, les promoteurs et les financiers anticipent mieux la croissance urbaine future, répondent plus efficacement aux besoins essentiels des populations (logement, transport, accès à l'eau, à l'électricité et aux télécommunications) et prennent en compte les contraintes environnementales. Cela implique la participation des autorités régionales pour définir un calendrier adéquat dans le cadre d'une approche intégrée.

Eau

La réunion ministérielle Euromed sur l'eau en Jordanie. Il est important pour la définition de la stratégie concernant l'eau en Méditerranée conformément aux orientations arrêtées par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée. Ils prônent une mise en oeuvre rapide des partenariats de manière à réaliser des projets concrets conformes aux orientations de la stratégie.

Environnement

Les progrès réalisés depuis la réunion ministérielle Euromed sur l'environnement qui s'est tenue au Caire ainsi que les activités et mesures environnementales régionales dans le cadre de l'UPM doivent constituer la base de la prochaine réunion ministérielle sur l'environnement prévue en 2009.

L'étude du processus d'élaboration d'une politique maritime harmonisée et la promotion d'une stratégie maritime prévisible pour la Méditerranée jouera un rôle particulier dans le cadre du Partenariat Euromed en 2009 et au-delà. Un groupe de travail sectoriel Euromed composé d'experts nationaux est tout à fait nécessaire pour en élaborer les lignes directrices,

les orientations, les priorités, les objectifs, les moyens de mise en oeuvre et les mécanismes de financement en tenant compte des différences entre les pays euro-méditerranéens.

Cette tâche doit être accomplie en totale coordination et coopération avec les entités nationales et régionales compétentes afin de fournir des orientations et d'apporter une assistance technique.

Selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le changement climatique pourrait produire des effets néfastes sur l'environnement et les activités humaines en Méditerranée.

Société de l'information

À la lumière de la déclaration du Caire, adoptée le 28 février 2008 lors de la conférence ministérielle sur la société de l'information, il est prévu d'entamer un nouveau volet du dialogue euro-méditerranéen sur les questions relatives à la société de l'information. On a décidé d'intensifier la coopération sur les questions réglementaires dans le secteur des communications électroniques, la connectivité des réseaux et des plateformes de services et la recherche en matière de TIC, notamment dans les domaines des contenus électroniques multilingues, de l'apprentissage, des sciences et des services de santé en ligne, de la participation de tous à la société de l'information (« e-inclusion ») et de l'administration en ligne.

Un site web dédié accessible au public a déjà été créé par la Direction générale Société de l'information et Médias de la Commission européenne, sur la base de l'accord ministériel, afin d'utiliser les TIC pour améliorer la communication entre les pays dans la région EUROMED en envisageant de créer un forum électronique. Le site devrait être amélioré progressivement pour contribuer à l'échange d'informations entre les partenaires euro-méditerranéens.

Tourisme

À la suite de la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme (tenue à Fès, au Maroc, les 2 et 3 avril 2008), on a convenu de prendre des mesures pour préparer et mettre en oeuvre des actions de coopération, en particulier dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels, du patrimoine culturel, du renforcement des capacités institutionnelles, de la promotion des investissements et des statistiques, en se fondant sur les programmes existants et en oeuvrant en faveur du développement durable dans le secteur du tourisme. Dans ce contexte, a été soulignée l'importance primordiale qui s'attache au renforcement des possibilités d'investissement, ainsi qu'à la promotion des

entreprises conjointes dans le secteur du tourisme. On a réaffirmé le rôle central du secteur privé dans ce domaine car le flux des investissements dans les destinations touristiques des pays méditerranéens partenaires constitue un outil essentiel de soutien et de développement de ce secteur vital, de la même manière a été adressé à la FEMIP l'invitation à mobiliser l'ensemble de ses instruments financiers afin d'encourager le développement du tourisme et les relations avec les pays partenaires méditerranéens.

Les ministres ont rappelé la nécessité d'étudier l'incidence du changement climatique sur le secteur du tourisme dans la région euro-méditerranéenne et ils ont souligné que les tensions environnementales peuvent produire de graves effets sur les zones côtières de la Méditerranée notamment.

Une action importante que l'UPM devra assumer est la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange

Lors de la 7^{ème} conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce, tenue à Marseille le 2 juillet 2008, les ministres se sont félicités des travaux en cours et ont chargé les hauts fonctionnaires de présenter une feuille de route Euromed en matière de commerce jusqu'en 2010 et au-delà lors de la conférence des ministres du commerce de 2009. Les travaux du groupe de travail des hauts fonctionnaires ont mis l'accent sur la manière de diversifier et d'améliorer le commerce, d'encourager l'intégration industrielle et les investissements européens dans les pays méditerranéens. L'objectif ultime est de créer une zone euro-méditerranéenne de libre-échange ambitieuse et approfondie.

Les négociations bilatérales menées avec l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et Israël sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, lancées en 2008, se poursuivront en 2009 et 2010.

Les négociations bilatérales se poursuivront également en vue de l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends plus efficace concernant les dispositions des accords d'association relatives aux échanges. À ce jour, l'accord avec la Tunisie a été paraphé, et des avancées majeures ont été réalisées dans les négociations avec le Maroc, ce qui devrait permettre de parapher l'accord à brève échéance. Les discussions se poursuivront avec d'autres pays de la Méditerranée afin de conclure les protocoles bilatéraux restants.

D - Partenariat culturel et humain

La Fondation Anna Lindh

À la suite de la révision de ses statuts et de la nomination d'une nouvelle direction, la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, présidée par André Azoulay, a été une nouvelle fois renforcée. La fondation va désormais améliorer sa capacité à promouvoir le dialogue interculturel, la diversité et la compréhension mutuelle ainsi que son rôle de passerelle entre les cultures, les religions et les croyances euro-méditerranéennes, en coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Le partenariat prend note avec satisfaction du rôle d'observateur que la fondation entend jouer et attend avec intérêt les rapports annuels qu'elle publiera. La Fondazione Mediterraneo a été une des promotrices de la FAL et est aujourd'hui Chef de file du Réseau italien, qui compte plus de 300 membres.

Le programme Euromed Heritage

Le nouveau programme Euromed Héritage, dont les axes principaux sont l'appropriation par les populations locales de leur héritage culturel, l'accès à la connaissance de l'héritage culturel et le renforcement institutionnel et législatif, a été lancé en 2008. La conférence de lancement du programme Euromed Héritage IV s'est tenue début 2009 à Marrakech.

Le programme Euromed Audiovisuel

Les médias audiovisuels et le cinéma sont, tout comme la promotion de l'héritage culturel et de la culture contemporaine, d'excellents vecteurs du dialogue interculturel entre les pays euro-méditerranéens. Un nouveau programme audiovisuel euro-méditerranéen pourrait voir le jour en 2009 ; il se fonderait sur ses prédécesseurs ainsi que sur la nouvelle stratégie de renforcement du secteur audiovisuel méditerranéen, qui a été approuvée par les ministres de la culture lors de la réunion euro-méditerranéenne de 2008.

Les ministres se félicitent des initiatives lancées par la COPEAM : le projet Terramed qui vise à créer une chaîne de télévision par satellite pour la Méditerranée et la création d'un portail internet sur le patrimoine audiovisuel de la Méditerranée.

Justice et droit

L'espace euro-méditerranéen a l'ambition de respecter totalement la liberté, la sécurité et la justice, la primauté du droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les conventions internationales.

Les professionnels du droit, les universités et les acteurs juridiques oeuvreront pour faciliter les bonnes pratiques et veiller à la bonne application des conventions et des décisions

judiciaires afin de garantir l'état de droit, notamment en participant à un réseau au niveau national et méditerranéen.

Les activités de l'UPM ont également débuté dans les deux autres volets du programme régional « Justice et affaires intérieures (2008-2011) », à savoir la coopération dans le domaine de la justice (Euromed Justice II) et de la police (Euromed Police II).

Renforcer le rôle des femmes dans la société

Dans le cadre du suivi de la conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société tenue en 2006 à Istanbul et dans la perspective d'une deuxième conférence ministérielle qui se tiendra au Maroc en 2009, les ministres encouragent de nouvelles initiatives concrètes pour accélérer la mise en oeuvre des conclusions d'Istanbul.

Cette conférence pourrait aboutir à un ensemble concret d'activités communes dans tous les domaines approuvés dans les conclusions ministérielles d'Istanbul. Afin de préparer cette conférence ministérielle, deux groupes de travail ad hoc devraient être constitués en 2009.

Dans le prolongement du premier groupe de travail thématique sur « La participation des femmes à la vie politique » qui s'est tenu à Bruxelles en 2008, un autre groupe de travail thématique sera organisé pour tenir compte de tous les piliers agréés dans la déclaration ministérielle d'Istanbul sur «les droits sociaux des femmes et le développement durable» et «les droits de la femme dans le domaine culturel et le rôle de la communication et des médias». L'autre groupe de travail préparera la réunion ministérielle.

Euromed Jeunesse

La coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la jeunesse sera renforcée par le passage à une nouvelle phase. Le programme « Euromed Jeunesse IV » se poursuivra en lien avec le programme « Jeunesse en action », ces deux programmes ayant des objectifs en commun, tels que la promotion de la mobilité, de la citoyenneté active, de l'éducation non formelle et de la compréhension mutuelle entre jeunes ainsi que le soutien aux organisations de jeunesse.

Coopération avec la société civile et les acteurs locaux

La société civile devrait se voir confier plus de responsabilités et son potentiel d'action devrait être renforcé par une meilleure interaction avec les gouvernements et les parlements.

À cette fin, un nouveau programme régional visant à renforcer le rôle de la société civile a été lancé en 2008. L'UPM a pris note des recommandations du Forum civil de Marseille (du 31 octobre au 2 novembre) et note avec satisfaction le rôle important joué par la plateforme euro-méditerranéenne non gouvernementale. Il a été convenu que tous les partenaires appuient les

efforts visant à organiser les forums civils prochains et reconnaissent le rôle important et la contribution des conseils économiques et sociaux et d'autres institutions similaires et ils prennent note des conclusions du Sommet Euromed des conseils économiques et sociaux et d'autres institutions similaires qui s'est tenu à Rabat du 14 au 16 octobre 2008.

Accroître la visibilité du partenariat

Dans le programme de l'UPM à été souligné que la visibilité du partenariat est cruciale pour lui permettre d'être compris et accepté par le public, ainsi qu'en termes de responsabilité et de légitimité.

On a demandé que le deuxième programme régional d'information et de communication vise à sensibiliser les citoyens au partenariat euro-méditerranéen à travers une série d'actions et d'activités. Les quatre volets du nouveau programme sont les suivants: activités dans le secteur des médias ; formation et mise en réseau des journalistes ; soutien aux campagnes et sondages/enquêtes d'opinion. La conférence de lancement du programme se déroulera au cours du premier semestre 2009 avec la participation des principaux médias de la région.

De plus, dans le programme de l'UPM on demande l'appuy aux efforts soutenus visant à promouvoir les différents aspects du développement des médias dans la région. Les consultations menées dans le cadre de l'initiative « Euromed et les médias » se poursuivront à travers les activités du groupe de travail et des réseaux (médias, écoles de journalisme et égalité des sexes). Séminaires et ateliers traiteront de sujets en rapport avec les médias: couverture journalistique du terrorisme, thème de l'égalité hommes/femmes, dialogue interculturel et liberté de la presse.

Migrations

Dans le programme de l'UPM la question des migrations constitue une partie intégrante du partenariat régional et que les enjeux dans ce domaine, à savoir l'immigration légale, les migrations et le développement et la lutte contre l'immigration illégale, qui sont mentionnés dans les conclusions de la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations tenue à Albufeira les 18 et 19 novembre 2007, devaient être traités selon une approche approfondie, équilibrée et intégrée. À cet égard, certaines initiatives ont commencé à être mises en oeuvre cette année, dans le cadre du lancement du programme « Euromed Migration II (2008-2011) ».

En ce sens il faut faciliter la circulation légale des personnes et le développement de migrations légales doit être bien gérées dans l'intérêt de toutes les parties concernées, la lutte contre les migrations illégales et l'établissement de liens entre migrations et développement

sont des questions d'intérêt commun qui doivent être traitées selon une approche globale, équilibrée et intégrée.

3 - État d'avancement de la mise en oeuvre des projets énumérés en Annexe à la Déclaration de Paris

Les projets prioritaires sélectionnés par les chefs d'État et de gouvernement dans la déclaration de Paris (juillet 2008) sont:

A- Dépollution de la Méditerranée

Les travaux accomplis en matière de dépollution de la Méditerranée, en particulier en ce qui concerne la stratégie méditerranéenne de l'eau et les mesures prises pour lutter contre les effets du changement climatique.

Lors d'une réunion ministérielle conjointe de l'ECOFIN euro-méditerranéen et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), a été convenu que la FEMIP organiserait, en 2009, une conférence consacrée au thème du financement durable dans le secteur de l'eau et en particulier à des questions telles que les infrastructures du secteur de l'eau, les services liés à l'eau, le rendement hydraulique, la participation du secteur privé et les normes environnementales.

Les résultats de la prochaine conférence ministérielle sur l'eau, ainsi que les progrès accomplis depuis la troisième réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (au Caire), devraient constituer la base de la prochaine réunion ministérielle sur l'environnement, dont la tenue est prévue en 2009. La réunion ministérielle prendra acte d'une liste de projets concrets concernant la gestion intégrée de l'eau à mener de part et d'autre de la Méditerranée et définira d'autres projets relatifs à la stratégie concernant l'eau en Méditerranée. La réunion annuelle du comité de pilotage pour la mise en oeuvre de l'initiative « Horizon 2020 » aura lieu parallèlement aux réunions de chacun des trois sous-groupes (réduction de la pollution, renforcement des capacités, examen, suivi et recherche). Il sera procédé à l'examen des questions relatives à l'atténuation/l'adaptation au changement climatique, à la protection de la biodiversité et à la conservation des fonds marins méditerranéens. La France est prête à accueillir la réunions ministérielle correspondante.

B - Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres

Dans le prolongement de la décision prise lors du sommet de Paris de développer un projet «autoroute de la mer», un groupe d'experts s'est réuni deux fois, le 17 juillet 2008 et le 17 octobre 2008. Lors de ces réunions, des projets pilotes concrets ont été présentés et un soutien à leur mise en oeuvre pleine et entière est sollicité. L'ensemble de ces travaux devrait déboucher sur l'organisation d'une conférence ministérielle en Grèce en 2009.

C - Protection civile

Le programme pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine contribuera à la mise en place de capacités renforcées en matière de prévention, de préparation et de réponse dans le domaine de la protection civile aux niveaux international, national et local. Il visera aussi à associer progressivement les pays partenaires méditerranéens au mécanisme européen de protection civile et au réseau européen de protection civile contre les catastrophes, qu'il est envisagé de mettre en place. En outre, un projet commun en matière de protection civile en ce qui concerne la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes constitue l'une des principales priorités pour la région. Par conséquent, il est urgent que le programme Euromed pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (2008-2011) soit mis en place. Il est proposé une collaboration entre les institutions en matière de protection civile dans les États membres de l'UE et les pays méditerranéens partenaires afin de renforcer la coopération dans le domaine de la formation et au niveau opérationnel.

D - Énergies de substitution : Plan solaire méditerranéen

Le groupe d'experts euro-méditerranéen, qui rend compte au Forum euro-méditerranéen de l'énergie, s'est réuni le 7 octobre 2008, a fait le bilan des progrès réalisés et est convenu des actions futures à mener pour concrétiser la décision prise lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée de lancer un Plan solaire méditerranéen, axé sur la commercialisation ainsi que sur la recherche et développement de toutes les sources d'énergie de substitution. Un atelier d'experts, organisé par l'Allemagne en coopération avec la France et portant sur les possibilités offertes et les coûts induits par différentes technologies en matière d'énergies renouvelables et les aspects d'un futur plan directeur, a eu lieu les 28 et 29 octobre à Berlin.

Une conférence organisée par la France et l'Égypte en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne se tiendra le 22 novembre à Paris, afin d'examiner le financement du Plan solaire

méditerranéen et la mise en oeuvre du projet. Un plan d'action immédiat pourrait être arrêté afin d'énumérer les projets concrets qui seront lancés en 2009-2010. L'objectif est de lancer trois centrales électriques de 20 MW en 2009.

E - Enseignement supérieur et recherche, Université euro-méditerranéenne

L'inauguration de l'Université euro-méditerranéenne à Piran (Slovénie), le 9 juin dernier, constitue une grande avancée contribuant à rapprocher, par la culture et l'éducation, le nord et le sud de la Méditerranée. Cette réussite constituera certainement un encouragement à renforcer la coopération dans l'enseignement supérieur, dans le prolongement des objectifs fixés par le processus de Catane et la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (Le Caire, juin 2007). Par l'intermédiaire d'un réseau de coopération associant universités et autres institutions partenaires de la région euro-méditerranéenne, l'Université euro-méditerranéenne assurera des programmes d'études, de recherche et de formation et favorisera la création de l'Espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur, des sciences et de la recherche.

Dans ce contexte et dans l'esprit de partage des responsabilités entre tous les partenaires euro-méditerranéens, est soutenue l'initiative prise par le Maroc d'accueillir une université à vocation euro-méditerranéenne dans la ville de Fez, qui sera complémentaire de l'Université euro-méditerranéenne de Slovénie, ce qui fournira des opportunités d'échanges fructueux entre étudiants, chercheurs et universités des pays euro-méditerranéens, contribuant ainsi à faire vivre la notion de dialogue entre les cultures en investissant dans des capacités humaines et des échanges culturels nouveaux.

Tous les partenaires estiment qu'il convient tout particulièrement de continuer à encourager la mobilité universitaire, de renforcer les mécanismes d'assurance-qualité et d'examiner les questions relatives à la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études dans la perspective de la création éventuelle de diplômes communs entre les institutions de l'UE et des pays partenaires méditerranéens. Ils se félicitent de l'initiative déjà proposée par les institutions compétentes, notamment dans le domaine de la médecine et du droit. Le groupe de travail ad hoc sur l'enseignement supérieur, qui s'est réuni pour la première fois le 5 juin 2008, facilitera la coopération mutuelle dans ces domaines prioritaires et préparera la deuxième réunion des ministres euro-méditerranéens sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. La réunion devrait se tenir dans le courant du second semestre 2009, une fois que les résultats des activités menées au titre des nouveaux programmes Tempus IV,

Erasmus Mundus I et des fenêtres de coopération extérieure Erasmus Mundus seront disponibles.

F - L'initiative méditerranéenne de développement des entreprises

Lors de la 8ème réunion ministérielle consacrée à la FEMIP, qui s'est tenue le 7 octobre 2008 à Luxembourg, les participants sont convenus d'organiser une conférence consacrée à l'aide financière aux PME en 2009. Ils ont également souligné l'importance de l'Initiative méditerranéenne de développement des entreprises ; cette initiative, qui est fondée sur le principe de responsabilité partagée, vise à aider les entités existantes dans les pays partenaires apportant un appui aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises en évaluant les besoins de ces entreprises, en élaborant des solutions et en fournissant à ces entités des ressources sous la forme d'une assistance technique et d'instruments financiers.

Les pays des deux rives de la Méditerranée y contribueront sur une base volontaire. L'Italie est candidate à l'organisation à Milan d'une réunion informelle comprenant les gouvernements, le secteur privé et les experts, qui mettra l'accent sur le développement de la coopération économique dans la région méditerranéenne.

4 - L'Union pour la Méditerranée et la géo économie de la région

Ce n'est pas une grande découverte que de constater que la géo-économie de la région euro-méditerranéenne peut être représentée par un ensemble de cercles concentriques. Au centre, les zones les plus développées de l'Europe du centre et du nord, ensuite le cercle des régions moins développées mais non en retard de développement, ensuite le cercle des régions de l'Objectif 1 de la politique de cohésion, ensuite encore celui des pays de l'élargissement, et enfin le cercle des pays du Voisinage, qui comprend les PPM. Au fur et à mesure que les cercles s'élargissent le développement diminue et les relations avec le centre se relâchent, jusqu'à arriver au dernier cercle où prévaut la marginalité économique. Si à ce dernier cercle nous en ajoutons un autre comprenant aussi l'Afrique, le degré de marginalité serait évidemment supérieur. Cette représentation est l'équivalent, en termes géoéconomiques réels, de l' "Europe à cercles concentriques" que Jacques Delors avait inventé pour indiquer la voie d'une intégration graduelle de l'Europe à 12 avec ses zones de proximité.

L'alternative à ce modèle de développement classique, caractérisé par la polarisation au centre, est celle du développement polycentrique. La question n'est pas nouvelle et, très synthétiquement, consiste à favoriser, à travers un processus d'intégration entre Etats et zones

territoriales contiguës, la construction de multiples zones de développement intégré qui, dans le cas spécifique, se profilent comme des Mésorégions à l'intérieur de la grande région euro-méditerranéenne. Dans cette dernière, outre la Mésorégion Méditerranéenne, peuvent se profiler celle de l'Atlantique et de la Mer du Nord, de la Mer Baltique, de l'Europe centrale et orientale, de la Mer Noire.

Les Mésorégions ont pour caractéristique principale de comprendre en leur sein aussi bien des Etats et régions de l'UE que des Etats limitrophes à l'UE. Il ne s'agit pas de zones sub-régionales définies de façon rigide. Chaque Mésorégion a des zones de superposition avec la Mésorégion contiguë, des intersections, et c'est justement ceci qui assure la cohésion de toute la région. Ceci implique qu'un même Etat peut faire partie de plusieurs Mésorégions. Par exemple, la France fait en même temps partie de la Mésorégion Méditerranéenne et de celle de l'Atlantique et de la Mer du Nord ; l'Italie est concernée par la Mésorégion de l'Europe Centrale et Orientale en plus de celle méditerranéenne. En définitive, il s'agit d'un entrecroisement de cercles, similaire aux cercles olympiques; et par conséquent d'une représentation conceptuellement opposée à celle des cercles concentriques.



Figure 1: La Mésorégion Méditerranéenne

Si l'UPM propose une échelle, celle méditerranéenne, non adaptée aux questions qui doivent être affrontées au niveau euro-méditerranéen, ou mieux encore, pan-euro-méditerranéen, comme on le verra par la suite, elle pourrait en revanche, puisque elle mette fortement l'accent sur la dimension méditerranéenne, représenter l'outil avec lequel construire la Mésorégion Méditerranéenne. Et ce à travers un processus d'intégration économique et territoriale, non entre l'Europe et les Partenaires méditerranéens, mais entre Etats et régions faisant partie de la contiguïté méditerranéenne et, par conséquent, ce processus est ontologiquement différent de l'intégration qui devrait se réaliser avec le PEM.

Si nous pouvions être d'accord sur cet objectif, d'intéressants chantiers pourraient s'ouvrir, en premier lieu pour les économistes, car il s'agirait d'identifier les domaines et les secteurs dans lesquels l'intégration entre Etats et régions contiguës est la plus nécessaire, mais il s'agirait surtout d'expérimenter des modalités d'intégration originales et efficaces, c'est-à-dire capables de réaliser des progrès significatifs sur la voie du co-développement euro-méditerranéen.

Formulé de cette manière, le choix des secteurs d'intervention perd de son importance. Les secteurs seront tous ceux qui contribuent le plus à l'intégration économique et territoriale à l'intérieur de la Mésorégion Méditerranéenne.

Au vu de ce qui a été dit jusqu'à maintenant, la configuration géographique que devrait avoir la Mésorégion Méditerranéenne apparaît clairement: les Etats membres de l'Europe méridionale, y compris le Portugal (la Méditerranée est une région plus qu'une mer), la Slovénie, la Roumanie et la Bulgarie, les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui participent au Partenariat, auxquels il faut ajouter la Libye et la Mauritanie (qui font partie de l'Union du Maghreb Arabe), et enfin les Pays candidats et candidats potentiels des Balkans occidentaux (qui ne doivent pas être abandonnés dans le limbe de la préadhésion).

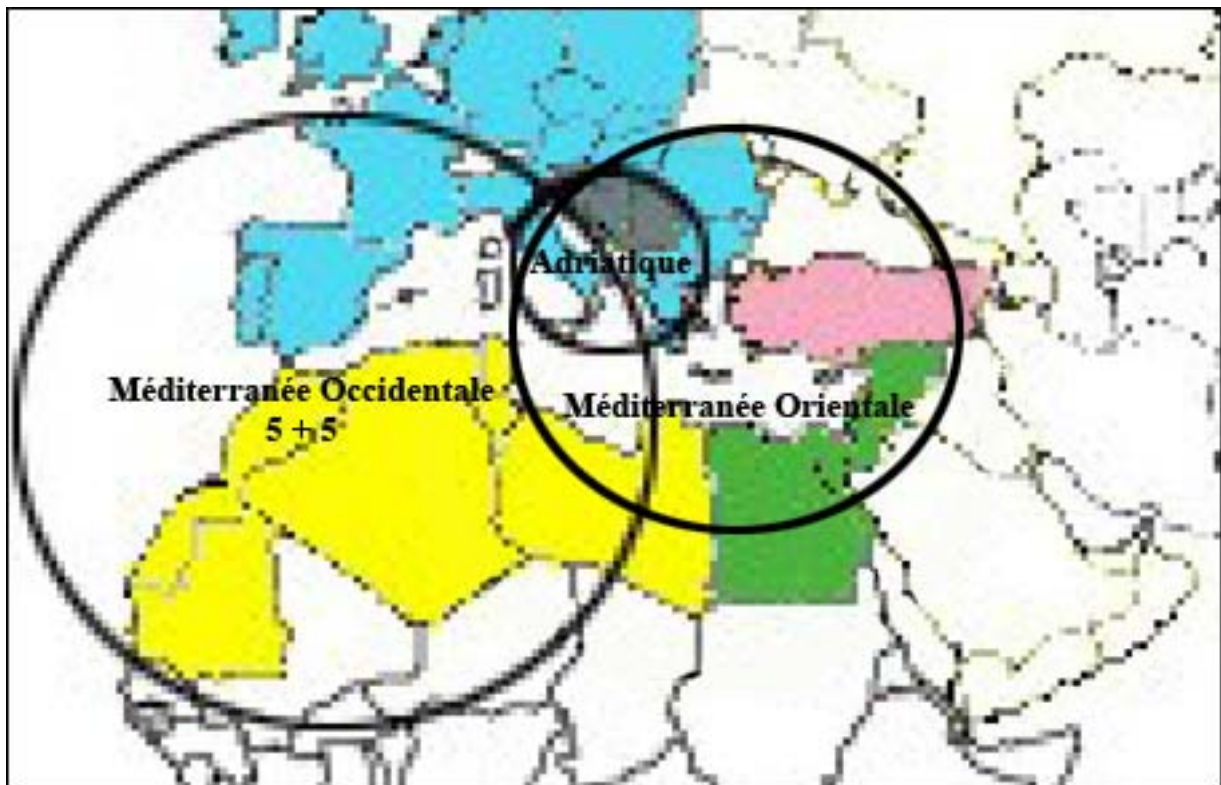


Figure 1: Les processus d'intégration subrégionale

Il ne faut pas oublier que la Mésorégion Méditerranéenne ainsi comprise comporte en son sein d'ultérieures articulations: la Méditerranée Occidentale (où existe déjà l'entité intergouvernementale des 5+5), la zone Adriatique et la Méditerranée de l'Est. Il s'agit de zones dans lesquelles les processus d'intégration entre Etats et régions de l'UE et des pays méditerranéens sont spécifiques à des aires géographiques précises, qui forment des sous-régions par rapport à la Mésorégion Méditerranéenne et à la Région Euro-Méditerranéenne. C'est la raison pour laquelle elles ne constituent pas un facteur de désordre ou de duplication, malgré la multiplicité des processus d'intégration, chacune de ces sous-région trouvant sa raison d'être dans la spécificité de sa dimension géographique.

Il y a ensuite les processus d'intégration subrégionale entre Etats contigus et tous à l'extérieur de l'UE ; la soi-disant intégration Sud-Sud: Maghreb (où l'UMA n'est aujourd'hui qu'un simulacre) et le Mashreq (dans lequel le discours de l'intégration régionale doit être repris au plus vite), la zone des Balkans Occidentaux. Mais aussi la question complexe de l'intégration subrégionale de la zone des Balkans Occidentaux, qui n'a pas été encore affrontée de façon adéquate par le Processus de Stabilisation et d'Association. La Mésorégion Méditerranéenne peut donner une impulsion à tous ces processus et les soutenir concrètement.

Enfin, nous ne pouvons omettre les effets positifs que la Mésorégion Méditerranéenne pourrait avoir sur l'intégration entre les Etats membres méditerranéens eux même. Question largement sous-évaluée. En effet les coûts de cette intégration insuffisante n'ont pas été suffisamment analysés, surtout après que la Stratégie de Lisbonne ait incité la compétition entre ces Etats.